

LOT 9 : CARRELAGE - FAÏENCE

9.000 : GÉNÉRALITÉS

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prévoir dès la consultation et d'exécuter tous les travaux nécessaires à une finition complète des ouvrages et conformément aux règles de l'Art.

L'entrepreneur est tenu de se rendre sur les lieux afin de constater l'importance de sa mission.

Toute omission, quelle qu'elle soit, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une majoration de marché.

Par ailleurs, l'entrepreneur devra signaler au maître d'œuvre tout renseignement complémentaire sur les points qui lui sembleraient douteux ou incomplets.

L'exécution de son propre lot devra être assurée en parfaite collaboration avec les autres lots, en particulier au niveau des réservations et de ses dates d'intervention.

L'entrepreneur ne pourra prétendre d'aucune majoration du fait de sujétion provoquée par un autre corps d'état.

Le nettoyage des lieux en fin de chantier et l'enlèvement de tous les gravois provenant de l'exécution de ses travaux sont à la charge du titulaire du lot.

Prescriptions techniques générales

Les travaux seront effectués suivant les règles de l'Art et conformes aux règlements, normes et DTU en vigueur, et plus particulièrement :

| | |
|---|--|
| / DTU 26.2 | Chapes et dalles à base de liants hydrauliques |
| / DTU 52.1 | Revêtements de sols scellés. |
| / DTU 52.2 | Pose collée de revêtements céramiques et assimilés. |
| / DTU 53.2 | Revêtements de sols PVC collés |
| / DTU 55 | Revêtements muraux scellés |
| / Norme NF P 61-202 | Revêtements de sols scellés. |
| / Norme NF P 65-201 | Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation. |
| / Norme NF EN 87 | Carreaux et dalles céramiques pour sols et murs.(définitions, classifications, caractéristiques et spécifications de marquages - Indice de classement P-61 101). |
| / Norme NF EN 202 | Carreaux et dalles céramiques - Détermination de la résistance au gel. |
| / NF P 15-201-1 – DTU 26.1 | Enduits traditionnels |
| / NF P 72-202 – DTU 25.31 | Exécution des cloisons en carreaux de plâtre |
| / NF P 72-301 | Cloisons en carreaux de plâtre |
| / NF P 72-302 | Plaques de parement en plâtre |
| / NF P 72-203-1 DTU 25.41 | Ouvrages en plaques de parement en plâtre |
| / Annexe 5 bis du Règlement de la marque NF – Plaques de parement en plâtre | |
| / Avis Technique visant les carreaux de plâtre hydrofuge | |
| / Avis Technique visant les cloisons en carreaux de terre cuite | |
| / Recommandations de pose des fabricants pour les matériaux choisis. | |

Consistance des travaux

Les travaux de revêtements de sols scellés comprennent :

- Le constat du tracé de trait de niveau
- La réception de l'état des supports (cote d'arase, planéité, état de surface), dalles flottantes et formes débarrassées de tous gravats et souillures ;
- Les études, plans d'appareillages et calepinage éventuel du revêtement.
- La fourniture et la pose des revêtements prévus aux documents particuliers du marché.
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de fractionnement.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès aux pièces pendant la durée des travaux.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.
- L'épandage d'une couche de sciure de bois blanc en protection des revêtements qui le nécessitent.
- L'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.

Données de base

À l'intérieur des bâtiments existants et neuf, la chape à réception du carrelage suivant situation sera réalisée sur une couche d'isolant à la charge du titulaire du présent lot, posée sur dallage sur terre-plein.

Tous les composants annexes nécessaires pour la réalisation des chapes et travaux de carrelage sont à la charge du titulaire du présent lot : bande de désolidarisation périphérique, adjuvants, ...

Les plinthes et faïences seront collées sur support plaque de plâtre neuve pour les cloisons de doublage et distribution, ou enduit plâtre ou ciment appliqué sur les murs de refends.

Sont également à la charge de ce lot le nettoyage des sols, plinthes et faïences en fin de travaux.

Relations avec les autres corps d'état

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra s'assurer avant la mise en œuvre des revêtements que tous les fourreaux et réservations ont été correctement placés. Il devra s'assurer que les niveaux ont été respectés. En outre, il devra convenir avec les titulaires des lots Électricité et Plomberie, des dispositions communes à adopter pour le passage des canalisations.

Conditions d'exécution

Les travaux de préparation (ragréage, forme, chape rapportée) seront exécutés suivant le DTU et le mode d'emploi fourni par les fabricants.

Les coloris seront choisis par le maître d'ouvrage en accord avec le maître d'œuvre.

La pose des carreaux sera réalisée à la colle.

RELATIONS AVEC LE LOT CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE

Sont dus par le présent lot:

la réalisation des joints d'étanchéité.

Sont dus par le lot Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire :

les pièces de sortie de dalles.

les collerettes de finition sorties de parois.

DESCRIPTION DES OUVRAGES A RÉALISER

La description des ouvrages faite au présent lot n'est qu'une indication de principe, servant de solution de base pour la remise des prix.

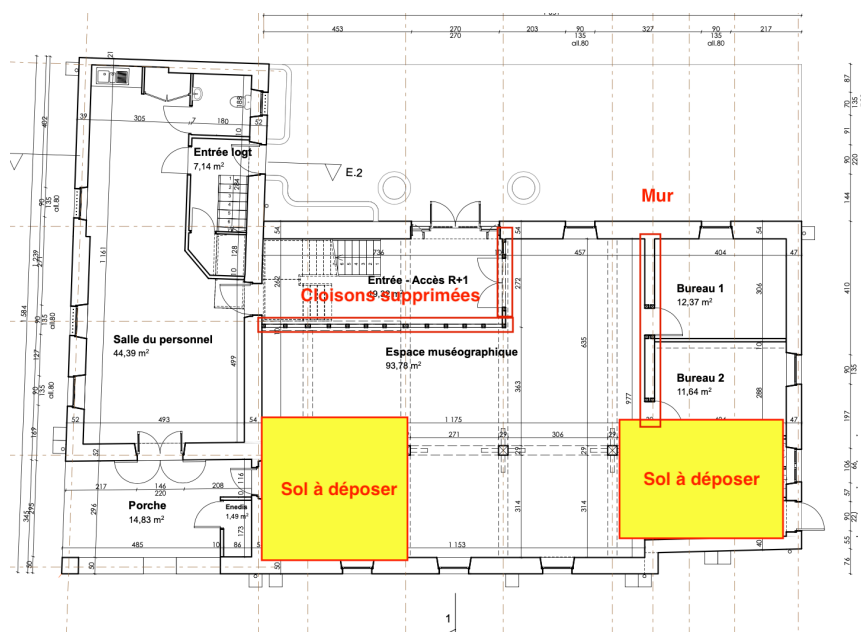
L'entrepreneur a la possibilité de proposer en annexe sa propre solution, en fonction de son mode de travail habituel, entendu que cette solution devra respecter en tous points la conception architecturale.

Cette solution en annexe devra comprendre, outre le devis quantitatif estimatif :

- les plans de détail définissant de façon très précises son principe de construction,
- le C.C.T.P. modificatif à la solution de base,
- les références existantes de ce principe de construction nécessaires et utiles à l'approbation de cette solution par l'architecte.

Les dossiers des ouvrages exécutés et plans de recollement sont également à la charge du titulaire du lot.

9.100 : BATIMENT EXISTANT



Les carrelages existants sont en carreaux de terre cuite de dimension 30 x 30, à priori de forte épaisseur (2 à 3 cm), datant de la précédente rénovation, c'est-à-dire en 1988/1989. Ils seront en grande partie conservés.

9.110 : Dépose du carrelage ancien

Avant démolitions ponctuelles des sols par le titulaire du lot maçonnerie, le carreleur essaiera de déposer le plus possible des carreaux existants afin de les réemployer ultérieurement au droit des cloisons supprimées et du mur de refend démol. Ils seront stockés à l'abri sur place, ou bien à votre entreprise, et de manière sécurisée.

LOC. : A l'emplacement des locaux suivants, en rez de chaussée :

Emprise des sanitaires créés

Emprise de l'ascenseur + 50 cm

Emprise du placard contre l'ascenseur

Partie de la salle hors sac comprise entre les files ExG et ExI, jusqu'à la cloison de la salle de réunion

9.120 : Dépose des plinthes

Dépose sans réemploi de la totalité des plinthes au rez de chaussée (exceptée l'actuelle salle du personnel).
Nota : les plinthes en pierre en pied des poteaux sont conservées.

LOC. : En rez de chaussée, suivant dénomination de l'état des lieux :

Entrée – accès R+1 (cage d'escalier principal)

Espace muséographique

Bureau 1 et 2

9.130 : Protection carrelage conservé

La totalité du sol de l'ancien espace muséographique (à l'exception des parties décrites ci-dessus) est conservée en l'état. A cet effet le carreleur devra la protection des carreaux au moyen de plaques d'aggloméré ou d'OSB de 12 mm d'épaisseur et ce durant la totalité du chantier, après dépose des carreaux récupérés.

LOC. : En rez de chaussée, suivant dénomination de l'état des lieux :

Entrée – accès R+1 (cage d'escalier principal)

Espace muséographique

Bureau 1 et 2

9.140 : Repose carrelage ancien

9.141 : Pose sur chape existante

Au droit du mur démolé et des cloisons supprimées, les carreaux non entiers seront déposés et remplacés par les carreaux mis de côté, de manière à recréer un sol continu.

LOC. : *Pour la future salle de réunion :*

Mur de refend démolé entre l'ancien espace muséographique et les bureaux 1 et 2

Cloisons supprimées :

En périphérie de l'ancienne entrée – accès R+1

Entre ancien bureaux 1 et 2.

Seuil de la porte créée vers les sanitaires.

9.150 : Variante 1 (à chiffrer)

S'il s'avérait difficile voire impossible de récupérer les anciens carreaux, on utilisera des carreaux neufs dont les dimensions devront être les mêmes que l'existant avec un aspect le plus proche possible.

Comme précédemment, les carreaux non entiers seront déposés et remplacés par les carreaux neufs.

LOC. : *Mur de refend démolé entre l'ancien espace muséographique et les bureau 1 et 2*

Cloisons supprimées :

En périphérie de l'ancienne entrée – accès R+1

Entre ancien bureaux 1 et 2.

9.160 : Variante 2 (à chiffrer)

La deuxième variante consiste à marquer l'emplacement du mur démolé et des cloisons par un matériau différent.

A cet effet on utilisera un bois exotique de couleur proche de celle du carrelage existant de 25 à 30 mm d'épaisseur.

Dans cette solution, les carreaux non entiers, sont conservés, l'empreinte du mur et des cloisons est purgée sur 4 cm d'épaisseur et remplacée par les lames de bois.

LOC. : *Mur de refend démolé entre l'ancien espace muséographique et les bureau 1 et 2*

Cloisons supprimées :

En périphérie de l'ancienne entrée – accès R+1

Entre ancien bureaux 1 et 2.

9.170 : Carrelage neuf

Ce poste concerne la pose sur chape de carreaux de terre cuite similaires à ceux qui sont conservés.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la réalisation de la chape (telle que décrite plus loin dans la partie bâtiment neuf) avec interposition d'un matériau de désolidarisation, joints compris.

Le devis devra impérativement détailler le prix de la fourniture et de la pose.

Base d'achat à prendre compte pour le devis : 50 € H.T. / m².

Tout devis ne comportant pas ce détail, ou prix anormal de pose, sera rejeté.

LOC. : *En rez de chaussée, suivant dénomination du projet :*

Sanitaires

Partie de la salle hors sac entre mur de refend démolé et ascenseur

Placard contre l'ascenseur.

9.180 : Variante 3 (à chiffrer)

Dans le cadre de cette solution, le procédé est totalement différent puisqu'on part sur l'hypothèse que le carrelage est entièrement refait neuf sur la totalité du rez de chaussée (exceptée l'actuelle salle du personnel). Cela permet de chiffrer les différentes possibilités.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge

La dépose des carreaux de terre cuite

La remise à niveau de la chape par ragréage

La pose d'un carrelage neuf en grés cérame de dimension 40x40

Le devis devra impérativement détailler le prix de la fourniture et de la pose.

Base d'achat à prendre compte pour le devis : 25 € H.T. / m².

Tout devis ne comportant pas ce détail, ou prix anormal de pose, sera rejeté.

LOC. : En rez de chaussée, suivant dénomination du projet :

Salle de réunion

Sanitaires

Entrée

Salle hors sac

Placard contre l'ascenseur.

9.190 : Plinthes

Fourniture et pose de plinthes droites, assorties au carrelage conservé, sur toutes parois verticales en périphérie des murs et cloisons des locaux créés et existants. (exceptée l'actuelle salle du personnel).

Le devis devra détailler le prix de la fourniture et de la pose.

Base d'achat à prendre compte pour le devis : 10 € H.T. / ml.

Tout devis ne comportant pas ce détail, ou prix anormal de pose, sera rejeté.

LOC. : En rez de chaussée, suivant dénomination du projet :

Salle de réunion

Sanitaires

Entrée

Salle hors sac

Placard contre l'ascenseur.

9.200 : BATIMENT NEUF

9.210 : PRÉPARATION - chape

Le titulaire du présent lot aura à sa charge :

- la fourniture et pose d'un isolant de sol et la réalisation des chapes carrelées sur ces dallages bruts, compris toutes les préparations nécessaires à l'exécution de ses travaux : nettoyage et ragréage si nécessaire du dallage de béton brut créé dans le projet, support à débarrasser de toute trace de graisses, souillures, poussières ...

Le dosage des chapes hydrauliques sera effectué suivant DTU. Les joints de dilatation et de fractionnement seront effectués tous les 50 m² (aucune longueur de dalle ne dépassera 10 m), par sciage du tiers supérieur de la chape. L'entrepreneur pourra proposer la réalisation d'une chape fluide en remplacement de la chape traditionnelle au mortier, chape fluide obligatoirement à base de ciment. Les joints seront réalisés suivant préconisation du fabricant.

Le garnissage des joints est également à la charge du titulaire du présent lot, par résine époxydique 2 composants avec ajout de sable, type KR 416 des Ets UZIN, ou similaire.

Le carrelage de sol sera posé à la colle sur cette chape.

Les tolérances d'épaisseur des matériaux finis seront données après le choix définitif des matériaux par le maître d'ouvrage. A titre indicatif les valeurs ci-dessous seront retenues pour l'établissement des devis.

9.220 : Préparation du support

Le titulaire du présent lot aura à sa charge toutes les préparations nécessaires à l'exécution de ses travaux : nettoyage du support, à débarrasser de toute trace de graisses, souillures, poussières ...

LOC. : Etage :

*Entrée / attente
Dégagement Est
Bureaux 3 à 6
Espace muséographique*

9.230 : Isolant thermique en sol

Fourniture et pose d'un isolant constitué d'une plaque de mousse de polyuréthane sans HCfC, HfC ni CfC, revêtue d'un parement multicouches.

Panneaux rigides et incompressibles, rainés bouvetés 4 cotés.

Isolant de type TMS MF SI de Efisol ou similaire, λ 0,022 W/(m.K).

Epaisseur 80 mm.

R = 2,60 m².K/W minimum.

Résistance critique à la compression : RCS \geq 105 kPa

Niveau d'aptitude I.S.O.L.E. : 5-2-3-2-4

Classe selon NF P 61-203 : SC1 a2 Ch.

Mise en œuvre d'un film polyane de 200 μ m sous l'isolant dans le cas de réalisation d'une chape fluide.

Pose de ruban adhésif sur les joints des panneaux, afin d'éviter les coulures de laitance lorsque la chape sera coulée.

Mise en place d'une désolidarisation périphérique par bande isolante (isolant de bordure), hauteur supérieure à celle de la chape.

LOC. : Etage :

*Entrée / attente
Dégagement Est
Bureaux 3 à 6
Espace muséographique*

9.240 : Chape rapportée

Réalisation d'une chape traditionnelle au mortier de ciment d'épaisseur 50 à 60 mm, parfaitement lisse, destinée à recevoir en finition un carrelage collé.

Variante possible Chape fluide à base de ciment.

Compris tout adjuvant suivant type de réalisation, treillis anti-retrait (maille mini 50x50 mm, masse mini 650 g/m²), joint de construction, joint de fractionnement des dalles, joint de dilatation des dalles désolidarisées.

Chape parfaitement lisse et plane, destinée à recevoir en finition un carrelage collé.
Compris emprises correspondant aux embrasures des portes extérieures et intérieures, fenêtres,...

LOC. : Etage :

*Entrée / attente
Dégagement Est
Bureaux 3 à 6
Espace muséographique*

9.250 : CARRELAGE

Fourniture et pose au mortier-colle d'un carrelage grès cérame 45x45, pose droite. Classement U4P3E3C2.

Le devis devra impérativement détailler le prix de la fourniture et de la pose.

Base d'achat à prendre compte pour le devis : 30 € H.T. / m².

Tout devis ne comportant pas ce détail, ou prix anormal de pose, sera rejeté.

Après choix du modèle retenu par le maître d'ouvrage, l'achat et le transport sur chantier seront à la charge du titulaire du présent lot.

Matériaux de première qualité et conformes aux Normes Françaises.

Mise en œuvre par double encollage (support et beurrage de l'envers du carreau).

Mortier-colle bénéficiant d'un Avis Technique.

Après la pose, on procédera au jointoiement par un coulis de ciment dur.

LOC. : Etage :

*Entrée / attente
Dégagement Est
Bureaux 3 à 6
Espace muséographique*

9.260 : Plinthes

Fourniture et pose de plinthes droites standards, assorties au carrelage correspondant, sur toutes parois verticales en périphérie des locaux intérieurs et espaces extérieurs recevant du carrelage.

Le devis devra détailler le prix de la fourniture et de la pose.

Base d'achat à prendre compte pour le devis : 10 € H.T. / ml.

Tout devis ne comportant pas ce détail, ou prix anormal de pose, sera rejeté.

Après choix du modèle retenu par le maître d'ouvrage, l'achat et le transport sur chantier sont à la charge du titulaire du présent lot.

Matériaux de première qualité et conformes aux Normes Françaises.

Mortier-colle bénéficiant d'un Avis Technique.

Après la pose, réalisation de joints au coulis de ciment. Joints étanchés au raccordement du carrelage, et résistants aux produits chimiques.

Compris toutes sujétions de pose, façon de socle sur hauteur de plinthe en pied des remontées de fourreaux divers, ...

LOC. : Etage :

*Entrée / attente
Dégagement Est
Bureaux 3 à 6
Espace muséographique*

9.270 : Cadre pour tapis d'accueil

Un tapis d'accueil est prévu au droit de la porte d'entrée, la fourniture et la pose d'un cadre métallique, adapté au carrelage (et au tapis que posera le titulaire du lot Peinture) est à la charge du titulaire du présent lot.

Cadre en cornières aluminium. Profondeur des cornières : 15 mm

Dimensions : 160 x 410

LOC. : Etage :

Entrée / attente

9.300 : REVÊTEMENT MURAL

9.310 : Étanchéité

Mise en œuvre d'un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage, étanchéité liquide appliquée sur toute surface de cloison recevant une faïence des locaux suivants :

- sanitaires d'ERP : classé EB+ locaux collectifs.

Cloisons neuves réalisées en plaques de plâtre de plâtre standard ou hydrofuges.

LOC. : Rez de chaussée

Sanitaires hommes et femmes

Partie urinoirs 1,80 + 2,45 + 1,00 m Hauteur 2,00 m.

au-dessus des plans vasques 0,60 + 1,00 m Hauteur 0,60 m. (2 unités)

Salle hors sac

au-dessus de la paillasse de la cuisine 0,60 + 3,14 + 2,20 + 0,65 m Hauteur 0,60 m.

Etage :

Sanitaires hommes et femmes

au-dessus des plans vasques 0,60 + 1,60 + 0,60 m Hauteur 0,60 m.

Sanitaire personnel

au-dessus du plan vasque 1,00 m Hauteur 0,60 m.

autour de la douche 1,00 + 1,00 m Hauteur 2,40 m

cuisine salle de repos du personnel 2,80 + 2,40 m Hauteur 0,60 m.

9.320 : Faïences

Fourniture et pose de faïences 20x50, surface brillante, pose droite.

Le devis devra détailler le prix de la fourniture et de la pose.

Base d'achat à prendre compte pour le devis : 25 € H.T. / m².

Tout devis ne comportant pas ce détail, ou prix anormal de pose, sera rejeté.

Après choix du modèle retenu par le maître d'ouvrage, l'achat et le transport sur chantier sont à la charge du titulaire du présent lot.

Matériaux de première qualité et conformes aux Normes Françaises.

Pose collée sur plaque de plâtre ou enduit plâtre suivant situation.

Colle bénéficiant d'un Avis Technique.

Joints entre carreaux au coulis de ciment gris clair.

Joints étanchés au raccordement des appareils sanitaires et du carrelage, joints entre dessus paillasses et faïences verticales.

LOC. : Etage :

sur hauteur 0,60 m : ensemble des crédences devant plan vasques

Sanitaires hommes et femmes au-dessus des plans vasques 0,60 + 1,60 + 0,60

9.400 : NETTOYAGE FINAL

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le nettoyage final des carrelages et faïences mis en œuvre dans le projet.

(Page vide)